Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 056-215601329-20260522-DELIB2180526-DE

Délibération n° 2026-1805-2

COMMUNE DE MEUCON

Conseil Municipal du 18 mai 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19
Présents : 19
Votants : 19

Convocation :
Du 13/052026

Affichage : 21/05/2026

L'An deux mille vingt-six, le 18 mai à 20 heures 30
Le conseil municipal de la commune de Meucon, dûment convoqué le 13 mai 2026, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierrick MESSAGER, Maire.

Etaient présents : Pierrick MESSAGER, Gaëlle GUILLO, Jacques LE METAYER, Maxime PERRIN, Marina HERVE, Cécile LE MOUEL, Antoine BERTHO, Taïbou CARADEC, Cécile DANIEL, Jeanne-Françoise DAGORNE, Françoise DELATTRE, Dominique GUEMENE, Karine LE CORFF, Estelle LEPIOUFF, Jérôme LE QUINTREC, Sébastien MAURY-KERVELLA, Jean-Eric MALOLEPSZY, Marc MORIO, Pierre PAYS

Absents – Excusés :

Secrétaire de séance : Jeanne DAGORNE

2 – DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ELECTORALES

Rapporteur : Monsieur Pierrick MESSAGER, maire

Les membres sont désignés par la préfecture et le tribunal judiciaire sur proposition d'une liste définie par le conseil municipal. La commission statue sur la régularité de la liste électorale. La commission se réunit une fois par an pour vérifier les inscriptions et radiations et avant chaque scrutin électoral. La commune doit désigner deux membres du conseil municipal, doit proposer deux délégués désignés par l'administration et deux délégués désignés par le tribunal judiciaire.

Il est proposé au conseil municipal la liste suivante :

Membres de la commission de contrôle désignés par le conseil municipal :
- Jeanne DAGORNE, titulaire
- Eric MALOLEPSZY, suppléant

Proposition de désignation de délégués de l'administration :
- Pierre MORIEN, titulaire
- Paul LE BRAZIDEC, suppléant

Proposition de délégués désignés par le tribunal judiciaire :
- Christine JOUSSEAUME, titulaire
- Bernard MAHE, suppléant

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents adopte la proposition des membres à la commission de contrôle des listes électorales telle que définie ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 056-215601329-20260522-DELIB2180526-DE

Fait et délibéré en ces jour, mois et an.

Pour extrait conforme
Pierrick MESSAGER, Maire



Certifié exécutoire :
Reçu en Préfecture le
Publié ou notifié le
Le Maire.